



ANNEXE 2 A L'ACTE D'ENGAGEMENT BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

PRIX 1 : TRANSFERT DES DECHETS MENAGERS DU QUAI DE TRANSFERT DES FINS JUSQU'AU CENTRE DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS DE PONTARLIER

	Env. 7 200 tonnes (*)
Prix à la tonne HT	
TVA à 5,5%	
Prix à la tonne TTC	

PRIX 2 : TRANSFERT DES DECHETS MENAGERS DU QUAI DE TRANSFERT DE MAÎCHE JUSQU'AU CENTRE DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS DE PONTARLIER

	Env 2 800 tonnes (*)
Prix à la tonne HT	
TVA à 5,5%	
Prix à la tonne TTC	

PRIX 3 : TRANSFERT DES DECHETS MENAGERS DU QUAI DE TRANSFERT DE VERCEL JUSQU'AU CENTRE DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS DE PONTARLIER

	Env. 5 500 tonnes (*)
Prix à la tonne HT	
TVA à 5,5%	
Prix à la tonne TTC	

(*) tonnages bilan d'activités 2010 donnés à titre indicatif